

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 29 mars 2022
Délibération n° : 2022_23
Date de convocation : 23 mars 2022

Objet : Création d'un dispositif d'interprétation de la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso

Par la suite d'une convocation en date du 23 mars 2022, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 29 mars 2022 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée, pouvoir à Chantal EYMÉOUD (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglies** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, excusé
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé,
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Christian BLANC

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Le décret ministériel n°2007-182 du 8 février 2007 ;
- Le plan de gestion II 2019-2028 de la Réserve Naturelle Nationale de Ristolas – Mont Viso.

Considérant :

- Les missions de la réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso en termes d'éducation, de sensibilisation environnementale et de protection des milieux naturels,
- L'importance d'encourager des pratiques responsables, accordées au respect des patrimoines naturels et culturels de la réserve,
- La portée pédagogique des paysages de la route du grand belvédère du Viso, vecteurs de notions fondamentales encourageant les pratiques responsables,

Le Comité syndical, réuni le 29 mars 2022, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés :	28
Nombre de suffrages :	37	Votes Contre :	00
Nombre de membres présents :	14	Pour :	28
Nombre de membres représentés :	02	Abstentions :	00

D'approuver la demande de subvention formulée auprès de la DREAL PACA, en réponse à l'appel à projets dans le cadre du plan France Relance 2022, pour la création d'un dispositif d'interprétation de la réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso selon le plan de financement suivant :

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 30/03/2022

Reçu en préfecture le 30/03/2022

Affiché le

ID : 005-250500600-20220329-2022_23-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 29 mars 2022
Délibération n° : 2022_23
Date de convocation : 23 mars 2022

Objet : **Création d'un dispositif d'interprétation de la Réserve naturelle nationale de Ristolas – Mont Viso**

	Poste de dépenses	Budget prévisionnel (TC)
Aménagements	Réalisation de sculptures	20 000 €
	Mobilier d'accueil	2 500 €
Sentier	Conception partenariale des contenus	/
	Graphisme	5 000 €
	Illustrations	3 000 €
	Impression	4 000 €
	Structure en bois	2 000 €
	Optique binoculaire fixe sur pied	4 500 €
	Scellement de l'optique binoculaire	1 000 €
Application mobile	Conception partenariale des contenus	/
	Développement d'application mobile	15 000 €
	Séquences animées (10 capsules vidéo)	10 000 €
	Montage	500 €
	Droits d'images (archives INA, images naturalistes, etc.)	1 000 €
	Installation et hébergement de l'application	1 500 €
		Estimation totale
	Taux subventionnable	80%
	Montant de la subvention demandée à la Dreal – Plan France relance	56 000
	Autofinancement (dotation EEDD- RNN)	14 000

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

